

## FRANCE-CHINE : UNE CONSOLIDATION DES RELATIONS

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Chine à Pékin, Shenzhen et Hong Kong

4 au 9 juillet 2016

Répondant à une invitation du groupe interparlementaire d'amitié Chine-France de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) de la République Populaire de Chine et de son Président, M. Chi Wanchun, membre du Comité permanent de l'ANP, Vice-président de la commission des Affaires étrangères, une délégation sénatoriale s'est rendue en Chine (Pékin, Shenzhen et Hong Kong) du 4 au 9 juillet 2016.



Conduite par M. Didier Guillaume, Président du groupe d'amitié, la délégation était composée de M. Jean-Marie Bockel, Mme Josette Durrieu, MM. Claude Raynal, Mathieu Darnaud, Mme Mireille Jouve et M. Cédric Perrin. Mme Garriaud-Maylam, en visite en Chine, s'est jointe à la délégation sénatoriale.

Accueillie à son arrivée, le 5 juillet, à Pékin, par le groupe d'amitié Chine - France de l'Assemblée nationale populaire, la délégation s'est ensuite entretenue avec M. Maurice Gourdault-Montagne, Ambassadeur de France en Chine, de l'actualité des relations bilatérales.



*La délégation sénatoriale à l'Ambassade de France*

M. Chen Zhu, Vice-président du comité permanent de l'APN a accordé une audience exceptionnelle aux sénateurs. Il a évoqué les grands défis auxquels la Chine devait faire face dans les années à venir, notamment à l'occasion de la préparation de la tenue du 19<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste chinois en 2017. La délégation a visité le Palais du Peuple et, notamment la salle des séances et du comité permanent de l'ANP.



*Audience de courtoisie accordée à la délégation sénatoriale par M. Chen Zhu, Vice-président du comité permanent de l'ANP*

### **L'Assemblée nationale populaire de la République populaire de Chine**

Selon la Constitution chinoise, l'Assemblée nationale populaire de la Chine (ANP) est le pouvoir suprême de l'État. Les quelque 3 000 députés sont élus, pour une durée de cinq ans, par les congrès populaires des 23 provinces du pays, les cinq régions autonomes et les quatre municipalités relevant directement du gouvernement central, ainsi que par les forces armées, chaque collège électoral étant représenté au prorata du nombre des électeurs dans la circonscription. L'Assemblée populaire se réunit une fois par an pour une session de deux semaines. Durant cette session, les députés entendent les rapports annuels présentés par le gouvernement, en débattent et adoptent des résolutions. L'Assemblée élit aussi le Président de la République.

Depuis six ans, une session de travail réunit chaque année, alternativement en France et en Chine, des parlementaires des deux pays, autour de thématiques telles que la gestion du patrimoine, l'hôpital public, la médecine de proximité, les petites et moyennes entreprises (PME), le développement durable, les relations diplomatiques, etc.



*La délégation sénatoriale reçue à l'Assemblée nationale populaire de Pékin*

Les sujets retenus cette année dans le cadre du mécanisme d'échanges étaient « le vieillissement de la population » et « la Chine et l'économie de marché », deux thématiques qui ont donné lieu à des déplacements et des visites de sites. D'autres questions, telles que la situation en Mer de Chine méridionale et le développement du sport, ont également été abordées, respectivement à la demande de la partie chinoise et de M. Cédric Perrin, sénateur.

### **I. Le vieillissement de la population, un défi partagé**

Le 6 juillet, la matinée a été consacrée à la sixième session du mécanisme d'échanges législatifs entre l'ANP et le Sénat.

Après une intervention inaugurale de MM. Chi Wanchun et Didier Guillaume, M. Zheng Gongcheng, député, a prononcé un discours sur le vieillissement de la population en Chine, phénomène particulièrement marqué dans ce pays puisque la part des Chinois âgés de plus de 60 ans est passée de 10 % en 2010 à 16 % en 2015, soit 224 millions de personnes aujourd'hui ; en 2050, ce chiffre devrait s'élever à près de 30 %. Des mesures visant à limiter les effets sur la population active et à améliorer la prise en charge des personnes âgées ont déjà été mises en œuvre : modification de la politique de contrôle des naissances et des règles de départ à la retraite, élargissement de l'assurance vieillesse et de l'assurance maladie, étude des solutions de maintien à domicile et de développement des structures d'accueil, etc. Le gouvernement chinois invite les investisseurs privés, y compris étrangers, à s'engager sur ce chantier, qui est tout à la fois « un défi et une opportunité ».

En réponse, Mme Mireille Jouve a présenté la situation de la France notamment du point de vue des conséquences économiques et financières, l'état du débat et ses enjeux. La question centrale est aujourd'hui celle de savoir comment répartir la richesse quand on vit plus longtemps, sans que la croissance économique n'en soit pénalisée. M. Didier Guillaume a évoqué les problématiques du niveau des pensions, de la dépendance et de l'isolement des personnes âgées.



*La délégation sénatoriale dans une maison de retraite à Shenzhen*

Le 7 juillet, la délégation a visité une maison de retraite à Shenzhen, où vivent une quarantaine de pensionnaires. Seule une petite minorité de personnes « âgées » (environ 30 millions, soit moins de 15 %) peuvent accéder à un accueil au sein d'organismes privés.

## **II. La situation économique chinoise et le statut « d'économie de marché »**

Au cours de la session des échanges interparlementaires franco-chinois du 6 juillet, MM. Li Lihui et Chong Quan, députés, sont intervenus sur le thème de « l'économie de marché et la Chine ».



6<sup>e</sup> session du mécanisme d'échanges à l'Assemblée nationale populaire (Pékin)

M. Li Lihui, membre de la commission des finances et de l'économie de l'ANP, a dressé un tableau complet de la situation macroéconomique du pays. La croissance du produit intérieur brut (PIB) se maintient à un rythme soutenu, particulièrement dans le secteur tertiaire. Les investissements sont dynamiques, concentrés dans les grands projets d'industrialisation, d'informatisation, d'urbanisation et de modernisation agricole, principalement sur l'axe de la « Route de la Soie ». Si la demande intérieure est stable, le commerce extérieur est en recul. Le secteur « non public » poursuit son développement, tout en se réorientant vers l'industrie de pointe et en accroissant sa durabilité notamment sur le plan énergétique. Enfin, M. Li Lihui a présenté la situation financière et bancaire, et évoqué les perspectives d'évolution autour des taux d'intérêt, de change et de convertibilité du yen renminbi.

M. Ching Quan, député, a fait le point sur l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), pour laquelle il a été le négociateur adjoint. Lors de l'entrée de

la Chine dans l'organisation, en 2001, il avait été décidé que puisque la Chine ne répondait pas aux critères d'une économie de marché, les exportations chinoises seraient soumises à des conditions particulières pendant 15 ans, avec l'accord individuel des États membres. Les mesures anti-dumping contraignantes alors mises en place arriveront à échéance le 11 décembre 2016. La Chine considère comme automatique, avant cette date, sa reconnaissance comme « économie de marché », ce que le Parlement européen a repoussé en mai dernier par une résolution « non contraignante ».

M. Jean-Marie Bockel a présenté les positions européenne et française sur ce dossier sensible et prioritaire pour la Chine. Comme M. Didier Guillaume, il a rappelé le contexte particulier qui prévaut actuellement en Europe, tant sur le plan socio-économique que sur le plan politique et institutionnel.

La délégation sénatoriale a visité la zone économique spéciale de Shenzhen, ancien village de pêcheurs qui ne comptait en 1984 que moins de 30 000 habitants et dont la population s'élevait en 2012 à plus de 10 millions. Les photographies présentées au musée de la ville illustrent ce phénomène.



Shenzhen en 1984 (gauche) et 2012 (droite)

Après la visite de l'entreprise Hua Wei (équipements télécom et informatiques), la délégation a été reçue par Mme Liu En, Vice-présidente du comité permanent de l'assemblée municipale de Shenzhen. Un dîner a été offert en l'honneur de la délégation au cours duquel les problématiques locales ont plus particulièrement été abordées.



La délégation sénatoriale au Palais du Peuple de Shenzhen

**« Un pays, deux systèmes »**

« Notre politique consiste à appliquer le principe dit « un État, deux systèmes » ; pour parler plus précisément, cela signifie qu'au sein de la République populaire de Chine, le milliard et demi de Chinois habitant la partie continentale vit sous un régime socialiste, tandis que Hong Kong, Macao et Taïwan sont régis par un système capitaliste. Ces dernières années, la Chine s'est attachée à redresser les erreurs « de gauche » et a élaboré, dans tous les domaines, une politique qui tient compte des conditions réelles. Cinq ans et demi d'efforts ont porté des fruits. C'est précisément dans cette conjoncture que nous avons avancé la formule « un État, deux systèmes » pour régler le problème de Hong Kong et de Taïwan. »

Deng Xiaoping



Les sénateurs ont quitté Shenzhen le 8 juillet pour Hong Kong, où ils ont été reçus par M. Éric Berti, Consul général de France, en présence d'entrepreneurs français installés à Hong Kong, d'organismes économiques présents sur place et de députés français en visite.

Cette étape a été l'occasion de faire le point sur la situation de la Chine et de Hong Kong, sur le thème « Un État, deux systèmes », selon la formule énoncée en 1997 par Deng Xiaoping.

\*

Au terme de cette mission, la délégation sénatoriale a émis le vœu de pouvoir accueillir prochainement une délégation du groupe interparlementaire d'amitié Chine-France.

**Composition de la délégation**

		
	<p><b>M. Didier GUILLAUME</b> Président du groupe Sénateur de la Drôme (Socialiste et républicain)</p>	
		
<p><b>Mme Josette DURRIEU</b> Vice-présidente du groupe Sénatrice des Hautes-Pyrénées (Socialiste et républicain)</p>	<p><b>M. Mathieu DARNAUD</b> Vice-président du groupe Sénateur de l'Ardèche (Les Républicains)</p>	<p><b>M. Jean-Marie BOCKEL</b> Membre du groupe Sénateur du Haut-Rhin (UDI-UC)</p>
		
<p><b>M. Claude RAYNAL</b> Membre du groupe Sénateur de Haute-Garonne (Socialiste et républicain)</p>	<p><b>Mme Mireille JOUVE</b> Membre du groupe Sénatrice des Bouches-du-Rhône (RDSE)</p>	<p><b>M. Cédric PERRIN</b> Membre du groupe Sénateur du Territoire de Belfort (Les Républicains)</p>
<p><b>Composition du groupe d'amitié :</b> <a href="http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_584.html">http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_584.html</a></p>		